

# Slovénie

<b>Population née à l'étranger – 2022</b>	14 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 0.3 million, 42 % de femmes	Évolution depuis 2012 : +28 %	

En 2021, 19 000 nouveaux immigrés ont obtenu un permis de résidence de plus de 12 mois en Slovénie (à l'exclusion des citoyens de l'UE), soit 52.9 % de plus qu'en 2020. Ce chiffre comprend 70.9 % de travailleurs migrants, 28 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante), 0.4 % de personnes venues pour des raisons d'éducation et 0.7 % d'autres migrants. En outre, la Slovénie a accueilli 2 700 immigrants bénéficiant de la libre circulation. Environ 1 200 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants internationaux et 4 700 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers (à l'exclusion de la migration intra-UE). Par ailleurs, 13 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2021, soit une augmentation de 13 % par rapport à 2020. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée.

La Bosnie-Herzégovine, la Serbie et la Macédoine du Nord étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2021. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Bulgarie a enregistré la plus forte augmentation (+28) et la Bosnie-Herzégovine la plus forte diminution (-3 000) des flux vers la Slovénie par rapport à l'année précédente.

En 2022, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 27 %, pour atteindre environ 6 600. La majorité des demandeurs étaient originaires d'Afghanistan (1 200), d'Inde (900) et du Bangladesh (800). La plus forte augmentation depuis 2021 concerne les ressortissants indiens (+800) et la plus forte diminution les ressortissants afghans (-1 400). Sur les 350 décisions prises en 2022, 59 % étaient positives.

L'émigration des citoyens slovènes vers les pays de l'OCDE a diminué de -4 % en 2021, pour atteindre 4 600 personnes. Environ 33 % de ce groupe a émigré vers l'Autriche, 21 % vers l'Allemagne et 13 % vers la Suisse.

En juillet 2022, en collaboration avec d'autres parties prenantes, le ministère de l'Intérieur a mis en place l'Organe consultatif sur la migration afin de définir une nouvelle stratégie migratoire, de renforcer le dialogue avec la société civile et d'adapter la législation. Le Groupe de travail pour la préparation de la stratégie migratoire du gouvernement de la République de Slovénie a également été créé le 19 octobre 2022.

Les modifications apportées à la loi sur les étrangers sont entrées en vigueur le 27 avril 2023. Elles visent essentiellement à accélérer et à simplifier les procédures d'obtention du titre de séjour et de l'attestation d'enregistrement de l'UE. Les demandes de titres uniques pour les professions dans le domaine de la santé, des services sociaux, de l'éducation et de la formation seront prioritaires. De plus, la nouvelle législation prévoit l'adoption d'une stratégie d'intégration pour les ressortissants de pays tiers. Les modifications portent également sur la prise d'empreintes digitales, la vérification périodique des moyens de subsistance (disposition abrogée) et la prolongation des cours de langue et société slovènes. Elles ne concernent toutefois pas l'exigence de l'obtention en langue slovène du niveau A1 pour la prolongation d'un titre de séjour temporaire au titre du regroupement familial et de l'obtention du niveau A2 pour l'octroi d'une carte de résident permanent. Ces deux dispositions entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2024. Qui plus est, de nouvelles modifications à la loi sur les étrangers sont en cours d'élaboration. Elles visent essentiellement à mettre en œuvre la directive révisée sur la carte bleue européenne et le règlement ETIAS.

Les réformes de la loi sur l'emploi des étrangers ont été adoptées en mars 2023. Elles ont pour objectif de pallier les pénuries de main-d'œuvre en accélérant les processus de recrutement des travailleurs immigrés depuis l'étranger ou via le changement de statut tout en garantissant des conditions de travail adéquates et une rémunération juste. Le changement d'emploi ou d'employeur sera désormais possible sans démarches administratives uniquement avec l'accord du service public de l'emploi et durant la période de validité du titre unique. Cette loi ne s'applique pas aux étrangers qui seront employés dans un secteur public par des employeurs exerçant des activités dans les domaines de la santé et des services sociaux. Le service de l'emploi ne procédera donc pas à une évaluation de la situation du marché du travail, des employeurs ou du travailleur étranger, ni même des conditions légales de l'emploi de l'étranger. L'unité administrative délivrera un titre unique de séjour et de travail sans l'accord du service de l'emploi pour cette catégorie d'étrangers. Par ailleurs, les demandeurs d'asile pourront désormais accéder au marché du travail trois mois après l'enregistrement de leur demande.

Pour ce qui est de l'application de la directive de l'UE relative à la protection temporaire, la Slovénie a introduit des modifications au décret sur les modalités permettant de garantir les droits des personnes bénéficiant d'une protection temporaire en décembre 2022. La principale modification concerne l'octroi d'une assistance financière pour les logements privés, qui sera versée soit pendant six mois, soit pendant la durée de la location, si celle-ci est inférieure à six mois.

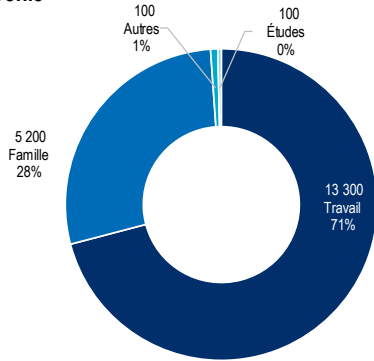
En décembre 2022, la Slovénie a accepté de réinstaller 50 réfugiés en provenance d'Afghanistan et de Syrie depuis la Turquie.

Pour plus d'informations : [www.stat.si](http://www.stat.si) | [www.gov.si/en/news](http://www.gov.si/en/news) | [www.infotujci.si](http://www.infotujci.si)

## Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Slovénie

**Permis de résidence de long terme délivrés (hors UE)**  
2021 (Source : Eurostat)

Slovénie



**Migrations temporaires**  
(Source : Eurostat)

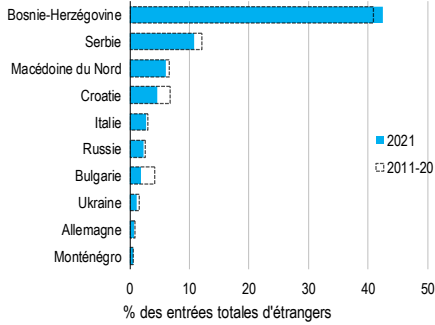
Migrations temporaires (pays tiers)

	2021	2021/20
Raisons professionnelles	4 670	+ 55%
Raisons familiales	2 220	+ 12%
Éducation	1 510	- 14%
Autre raison	10	+ 0%

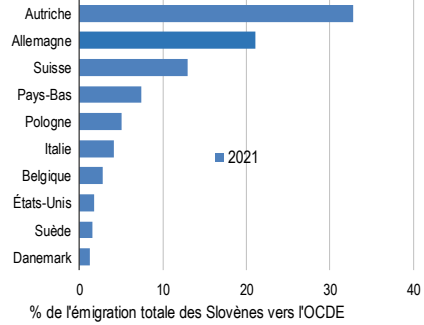
Humanitaires

	2022	2022/21
Demandeurs d'asile	6 645	+ 27%

**10 principales nationalités des entrées**  
(définition nationale)



**Émigration de Slovènes vers les pays de l'OCDE**  
(définition nationale)



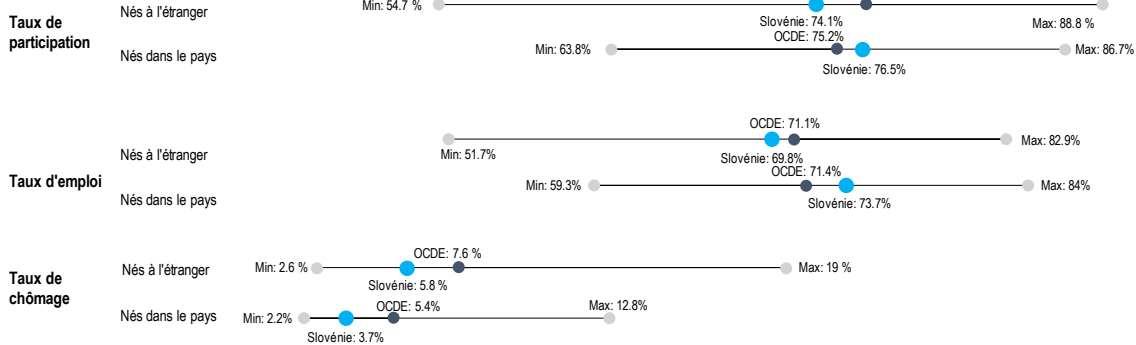
**Composantes de la croissance de la population**

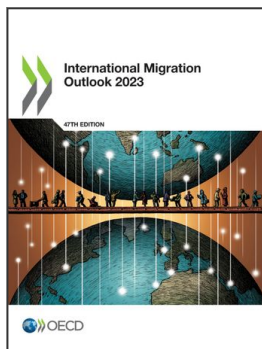
	2022 Pour 1 000 habitants	2022/21 Différence
Total	4.6	+5.5
Accroissement naturel	-2.3	-0.3
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	6.9	+5.7

**Transferts de fonds**

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2022)	688	-7.9	1.1
Sorties (2022)	341	-2.9	0.5

**Situation sur le marché du travail**  
2022





Extrait de :  
**International Migration Outlook 2023**

Accéder à cette publication :  
<https://doi.org/10.1787/b0f40584-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2023), « Slovénie », dans *International Migration Outlook 2023*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/d9e44e82-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :  
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.